

Observation n°94 du 10/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposée à l'érection de cette centrale éolienne sur la commune de Doussay

Cette partie du Loudunais est particulièrement riche en Monuments Historiques. Même le promoteur en fait une liste :

Plusieurs bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques sont localisée dans la zone d'étude

rapprochée (rayon de 6km) :

- 🕒 L'église de Doussay ( ~1000m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 L'église de Savigny sous Faye (~2000 m de l'air d'étude immédiate)
- 🕒 Le château de la Tour-de-Ry ou Tourderie (~2800m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 Le château de Coussay (~2800 m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 L'église de Coussay (~2500m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 L'usine de Chaux, Briqueterie Tuilerie (~3500m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 Le châteaux de Purnon (~3500m de l'aire d'étude immédiate)

Le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Poitou-Charentes signale la présence de 20 sites archéologiques sur le périmètre d'étude rapproché : 18 sites sur la commune de Doussay et 2 sur la commune de Saires.

Il est donc impensable de ruiner ce patrimoine, ce canton qui fait le choix de l'éco-tourisme en y érigeant 6 énormes aérogénérateurs.

Non à ce projet.

Marie-Odile Dodane  
86420 Princay